



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pérennisation de l'association Asalée

Question écrite n° 16153

Texte de la question

M. Hubert Ott interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le conventionnement de l'association Asalée (Action de santé libérale en équipe) qui fête cette année ses 20 ans. Créée dans un but de coopération entre médecins généralistes et infirmiers, l'association contribue très largement à l'amélioration de la prise en charge et au suivi de patients atteints de pathologies chroniques (diabète de type 2, bronchopneumopathie chronique obstructive, risques cardiovasculaires élevés, troubles cognitifs). Ce ne sont pas moins de 800 médecins généralistes qui coopèrent avec 1 800 infirmières et infirmiers souvent dans des territoires qui connaissent des tensions dans la prise en charge des patients. Alors que les missions de cette association sont essentielles pour le fonctionnement du système de santé dans les territoires, le financement des activités de l'association pose question et notamment les retards dans le versement des acomptes afin de payer les salaires ou encore la fin de la prise en charge de l'hébergement des professionnels de santé engagés dans le dispositif (mise à disposition d'un local, prise en charge du loyer etc.). Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement compte apporter une réponse afin de pérenniser cette association qui permet de répondre aux besoins de soins, *via* notamment la mise en place d'un cadre juridique sécurisant.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Ott](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16153

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1784

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)